

D.2021.02.10.6.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Février 2021

6 – GESTION DU PATRIMOINE

6.3 – REMPLACEMENT DES ESCALIERS MECANQUES DE LA LIGNE B DU METRO – M2019-0100 – Travaux d'accompagnement pour le remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B du métro - Lot 2 Travaux d'accompagnement (installation de chantier, métallerie, revêtements durs, gros œuvre) : autorisation de signer l'avenant n°1

L'an deux mille vingt et un, le dix février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (pouvoir M. Carles)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (pouvoir M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (pouvoir M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre		X (pouvoir M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick		X (pouvoir M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

- Par délibération D.2016.05.25.5.13 du 25 mai 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait :
 - La stratégie de remplacement des escaliers mécaniques de la ligne A et de la ligne B pour un coût global d'investissement et maintenance estimé au global sur 30 ans à 78,4 M€HT,
 - La poursuite du « plan de travaux sécuritaires et urgents » relatif aux escaliers mécaniques du métro Ligne B,
 - Le remplacement prioritaire des escaliers mécaniques du métro Ligne B pour un coût d'investissement estimé à 26,9 M€HT et le lancement de la procédure du marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
 - La poursuite des études du remplacement des escaliers mécaniques les moins fréquentés par des escaliers fixes ou ascenseurs.
- Par délibération D.2017.12.13.7.1 du 13 décembre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités autorisait son Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre M 2017-0347 avec le groupement OTEIS/ACCEO/ Atelier A4 pour la conception et la réalisation de l'opération de renouvellement des escaliers mécaniques ligne B pour un montant de 2 131 310 €HT.
- Par délibération D.2019.02.06.8.1 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait les études d'Avant-Projet Détaillé des travaux de Remplacement des Escaliers Mécaniques Ligne B pour un montant de 25 163 344 € HT.
- Par délibération D.2020.02.05.8.7 du 5 février 2020, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités autorisait Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n°M2019-0100 Lot n°2 Travaux d'accompagnement (installation de chantier, métallerie, revêtements durs, gros œuvre) avec la société GCC pour un montant total de 4 403 269,25€HT ainsi que les avenants sans incidence financière.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de :

- la modification du dispositif d'éclairage projeté sur l'escalier fixe créé station Ramonville
- la pose d'écrans de cantonnement provisoire préconisés suite aux essais de désenfumage
- les ajustements de prestations forfaitaires suite aux études d'exécution
- la création de prix nouveaux au BPU
- l'augmentation du montant du marché de + 4 581,48 € HT du fait de ces prestations complémentaires.

Incidence sur le montant du marché

L'incidence sur le montant des travaux du fait des prestations complémentaires rendues nécessaires par les modifications apportées au projet s'élève à 4 581,48€ HT.

Récapitulatif des montants du marché :

Montant initial du marché	Plus-value financière avenant 1	Total marché après avenant n°1
650 245,00 €HT	4 581,48 €HT	654 826,48 €HT

Le présent avenant entraîne une plus-value de + 4 581,48 € HT soit 0,7 % d'augmentation de la partie forfaitaire par rapport au marché initial.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210210-20200210-6-3D-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2021

Les montants du marché après l'avenant n°1 sont les suivants :

Forfait en € H.T.	654 826,48 €HT
Partie à bons de commande en € H.T.	3 753 024, 25€ H.T. (au réel exécuté selon bons de commande émis, sans montant maximum)
Total en € H.T.	4 407 850, 73€ H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n° M 2019-0100 avec la société GCC et la dépense correspondante.

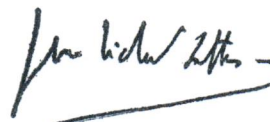
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° M 2019-0100 à conclure avec la société GCC pour un montant de **4 581,48 € HT.**

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Acceptation de l'avenant par le Président de Tisséo Collectivités
ou par son représentant dûment habilité



AVENANT N° 1

Avenant n° 1

Marché n° M2019-0100 du 2 mars 2020

Objet : Travaux d'accompagnement pour le remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B du métro
Lot n°2 - Travaux d'accompagnement (installation de chantier, métallerie, revêtements durs, gros œuvre)

Montant initial du marché : 4 403 269, 25 € HT :

Partie forfaitaire : 650 245,00€ H.T.

Partie à bons de commande : 3 753 024, 25€ H.T. (au réel exécuté selon bons de commande émis, sans montant maximum)

Entre,

Tisséo-Collectivités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, Esplanade Compans Caffarelli

BP 11120

31011 TOULOUSE Cedex 6

Représenté par son Président

D'une part,

Et,

GCC

6, Impasse M Labrousse

CS 20630

31026 TOULOUSE CEDEX

Représentée par son Directeur

D'autre part,

Il a été décidé de conclure le présent avenant n° 1 au marché n° M2019-0100 du 2 mars 2020.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210210-20200210-6-3D-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2021

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Le marché M2019-0100 a été notifié le 2 mars 2020 à la société GCC pour la réalisation de travaux sur le gros œuvre et le second œuvre destinés à accompagner l'opération de remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B.

Le marché de travaux a été conclu pour une durée de 8 ans à compter du 9 juillet 2020, date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations de préparation sur la première station.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la prise en compte :

- De la modification du dispositif d'éclairage projeté sur l'escalier fixe créé station Ramonville
- De la pose d'écrans de cantonnement provisoire préconisés suite aux essais de désenfumage
- Des ajustements de prestations forfaitaires suite aux études d'exécution
- De la création de prix nouveaux au BPU
- D'une augmentation du montant du marché de + 4 581,48 € HT du fait de ces prestations complémentaires.

ARTICLE 2 – Rémunérations complémentaires consécutives à des modifications de programme

Après finalisation des études d'exécution, la prise en compte des compléments décrits ci-après est nécessaire. Ces prestations de travaux complémentaires font l'objet d'une rémunération supplémentaire.

FTM n°1 - Modification du principe d'éclairage de l'escalier fixe de la station RAM.

Les études d'exécution ont été ajustées afin d'être en cohérence avec l'opération de renforcement de l'éclairage liée au Schéma ADAP destiné à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. Ainsi, la solution d'éclairage de l'escalier a dû être modifiée pour être conforme à la solution retenue dans le schéma ADAP pour ce type de configuration : insertion de LED ponctuelles intégrées dans les mains-courantes inox. Le Lot 2 doit donc adapter la main courante initialement récupérée et procéder à des percements de plancher pour le passage des câbles d'alimentation.

Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **674,80 €HT**.

FTM n°4 - Ecran de cantonnement provisoire

Suite aux essais de désenfumage, Tisséo a souhaité mettre en place un complément d'écran de cantonnement provisoire partiel à la place de l'écran déposé, au-dessus de l'escalier fixe (zone hors manutention). Cet écran permettra de retenir les fumées sur la zone Quai lors d'un éventuel sinistre afin de faciliter l'évacuation du public par l'escalier.

Le montant global de la prestation supplémentaire s'élève à **498,00 €HT**.

ARTICLE 3 – Ajustement des prestations au programme

L'éclairage initialement prévu sur la base de vie n'a pas été installé et n'est pas nécessaire.

Lors de l'enlèvement de l'ancien escalier mécanique EM234 de Ramonville, remplacé par un escalier Fixe, il est apparu un mur faïencé intact : la prestation de faïence initialement prévue n'est plus nécessaire.

En revanche, les études d'exécution de l'escalier fixe de Ramonville ont montré la nécessité de modifier un garde-corps de la zone sous-quai, de compléter la plinthe murale en haut d'escalier fixe, et de modifier intégralement l'ensemble des nez de marche de l'escalier fixe existant et de remplacer les tôles de contremarche.

La balance de ces prestations forfaitaires s'élève à **3 408,68 €HT**.

ARTICLE 4 – Création de Prix nouveaux au BPU

Les études d'exécution et le démarrage des travaux en station ont montré la nécessité de compléter le bordereau des prix unitaires afin de prévoir des prestations qui pourront être utiles dans le déroulement du projet.

Ainsi, les prix suivants sont rajoutés au Bordereau des Prix Unitaires :

- Fourniture et pose de film anti-graffiti sur 1ml de haut et par face de vitrage, pose sur site en journée : 50,80 €HT/ml
- Ecrêtage de mur maçonné hauteur jusqu'à 25cm de haut : 502,30€HT/ml (prix nouveau BPU bâti à partir du prix CDPGF)

Le nouveau bordereau des prix unitaires est joint en annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 5 – Incidences de l'avenant sur le montant global du marché

Le bilan financier des modifications proposées s'établit comme suit sur la partie forfaitaire :

	Incidence financière
FTM 1 Modification Eclairage Escalier Fixe	674,80 €
FTM 4 Ecran de cantonnement provisoire	498,00 €
Balance des prestations forfaitaires	3 408,68 €
TOTAL en € H.T.	4 581,48 €

Montant initial du marché	Plus-value financière avenant 1	Total marché après avenant n°1
650 245,00 €HT	4 581,48 €HT	654 826,48 €HT

Le présent avenant entraîne une plus-value de + 4 581,48 € HT soit 0,7 % d'augmentation de la partie forfaitaire par rapport au marché initial.

Les montants du marché après l'avenant n°1 sont les suivants :

Forfait en € H.T.	654 826,48 €HT
Partie à bons de commande en € H.T.	3 753 024, 25€ H.T. (au réel exécuté selon bons de commande émis, sans montant maximum)
Total en € H.T.	4 407 850, 73€ H.T.

ARTICLE 6 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

ARTICLE 7 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances

☐ a été restitué à Tisséo Collectivités afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.

☒ n'a pas été restitué à Tisséo Collectivités pour les motifs suivants : non délivré initialement.

Fait en un seul original,

A _____, le _____
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)